

DÉCISION DU MAIRE
N° 2023-024

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE
CREATION POLE SKATEPARK, MUR D'ESCALADE,
AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET PRESTATIONS
CONNEXES
PLAINE DES SPORTS DE VOURLES**

Le MAIRE de la commune de Vourles,

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
VU la délibération N°2020-027 du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 donnant
délégation au Maire

Considérant le réaménagement des abords des équipements sportifs déjà existants (tennis
et foot) par la création d'un SKATEPARK et d'un mur d'escalade permettant un véritable lieu
de vie ;

Décide : de signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec INOUT Concept, mandataire et
solidaire du groupement conjoint INOUT Concept, ACERE Groupe et INGAÏA demeurant au
1 bis rue Le Brix 38100 GRENOBLE.

Le montant de la mission s'élève à 46 000€ht soit 55 200€ttc.

Fait à Vourles, le 17 octobre 2023

Le Maire
Catherine STARON

